

Information destinée aux patients

Lisez attentivement la notice d'emballage. Vous y trouverez tous les renseignements importants concernant le médicament. Ce médicament vous a été prescrit par votre médecin ou vous a été remis sans ordonnance par votre pharmacien ou votre droguiste. Pour en tirer le meilleur bénéfice, veuillez l'utiliser conformément à la notice d'emballage ou, le cas échéant, aux indications de votre médecin ou de votre pharmacien ou de votre droguiste. Conservez cette notice d'emballage pour pouvoir la relire plus tard si nécessaire.

SIMILASAN Yeux surmenés, gouttes pour les yeux, 10ml

Médicament homéopathique

Quand *SIMILASAN Yeux surmenés* est-il utilisé?

Selon la conception homéopathique *SIMILASAN Yeux surmenés* peut être utilisé en cas de:

- Appoint en cas de sollicitation intense des yeux
- En cas d'yeux surmenés et larmoyants

De quoi faut-il tenir compte en dehors du traitement?

Si votre médecin vous a prescrit d'autres médicaments, demandez à votre médecin ou à votre pharmacien si *SIMILASAN Yeux surmenés* peut être utilisé simultanément.

En cas de troubles oculaires, il n'est pas recommandé de porter des verres de contact.

Toutefois, si vous ne pouvez pas vous en passer, retirez-les avant de mettre les gouttes et replacez vos verres de contact au plus tôt 15 minutes après le traitement. L'utilisation est aussi recommandée après le retrait des lentilles le soir avant le coucher, ainsi que le matin au réveil au moins 15 min. avant de mettre les lentilles.

N'oubliez pas qu'un oeil symptomatique réagira de manière beaucoup plus sensible aux verres de contact.

Si aucune amélioration ne devait intervenir après 2 à 3 jours, il est recommandé de consulter un médecin.

Si l'état devait même se détériorer ou si de nouveaux symptômes devaient apparaître, p.ex. baisse de l'acuité visuelle ou des douleurs, il y aurait lieu de consulter immédiatement un médecin.

Quand *SIMILASAN Yeux surmenés* ne doit-il pas être utilisé ou seulement avec précaution?

- N'utiliser que sur prescription médicale chez les enfants de moins de 6 ans.
- Utiliser en outre les monodoses sans conservateur pour les enfants de moins de 6 ans.
- En cas d'opacité du cristallin (cataracte) ou de glaucome, n'utiliser qu'après consultation médicale.

Veuillez informer votre médecin ou votre pharmacien ou votre droguiste, si vous souffrez d'une autre maladie, vous êtes allergique ou vous prenez déjà d'autres médicaments en usage interne ou externe (même en automédication !).

***SIMILASAN Yeux surmenés* peut-il être utilisé pendant la grossesse ou l'allaitement?**

Sur la base des expériences faites à ce jour, aucun risque pour l'enfant n'est connu si ce médicament est utilisé conformément à l'usage auquel il est destiné.

Toutefois, aucune étude scientifique systématique n'a été effectuée. Par mesure de précaution, vous devriez renoncer si possible à prendre des médicaments durant la grossesse et l'allaitement, ou demander



l'avis de votre médecin ou de votre pharmacien ou de votre droguiste.

Comment utiliser *SIMILASAN Yeux surmenés*?

Sauf prescription contraire du médecin:

Adultes et enfants à partir de 6 ans:

- 1 - 2 gouttes par oeil, une à plusieurs fois par jour.

Application:

- Presser avec deux doigts la partie caoutchouc du bec et faire tomber la goutte dans l'oeil.
- Ne pas toucher la pointe en caoutchouc avec les doigts et éviter le contact avec l'oeil.
- Refermer immédiatement après l'emploi!

Le temps d'action d'un médicament peut varier d'une personne à l'autre. C'est pourquoi il est conseillé d'administrer une nouvelle prise lorsque l'effet de la préparation diminue ou les troubles reviennent. Veuillez vous conformer au dosage figurant sur la notice d'emballage ou prescrit par votre médecin. Si l'amélioration escomptée de l'enfant ne se produit pas, faites-le examiner par un médecin.

Si vous estimez que l'efficacité du médicament est trop faible ou au contraire trop forte, veuillez vous adresser à votre médecin ou à votre pharmacien ou à votre droguiste.

Quels effets secondaires *SIMILASAN Yeux surmenés* peut-il provoquer?

L'emploi approprié du médicament n'a donné lieu à aucun effet secondaire attesté à ce jour.

Si vous remarquez des effets secondaires qui ne sont pas mentionnés dans cette notice, veuillez en informer votre médecin ou votre pharmacien ou votre droguiste.

La prise de médicaments homéopathiques peut aggraver passagèrement les troubles (aggravation initiale).

Mesures en cas d'aggravation des symptômes au début du traitement (aggravation initiale):

1. Suspendre l'administration de la préparation jusqu'à ce que la réaction thérapeutique ait cessé.
2. Faire tomber une goutte dans un oeil. Attendre l'effet.
3. Si la réaction se répète, agir comme indiqué sous points 1. et 2.
4. Si vous ne ressentez aucune réaction, respectez les recommandations mentionnées sous „Comment utiliser ...”.

Si cette aggravation persiste, cessez le traitement avec *SIMILASAN Yeux surmenés* et informez votre médecin ou votre pharmacien ou votre droguiste.

A quoi faut-il encore faire attention?

- Conservez hors de portée des enfants.
- Ce médicament ne doit pas être utilisé au-delà de la date figurant après la mention <EXP> sur le récipient.
- Une fois le flacon ouvert, la préparation ne devra pas être utilisée pendant plus de 3 mois.
- Conserver à température ambiante entre 15 et 25 °C.



Pour de plus amples renseignements, consultez votre médecin, votre pharmacien ou votre droguiste.

Que contient *SIMILASAN Yeux surmenés*?

1 g de solution contient: Senecio cineraria (Cineraria maritima) D6 / Natrium chloratum D6 / Ruta graveolens D6 à parts égales 303 mg.

Ce produit contient des additifs: eau; produit tonifiant et neutralisant: nitrate de sodium, borax, acide borique; agent conservateur: sulfate d'argent.

Numéro d'autorisation

60379 (Swissmedic)

Où obtenez-vous *SIMILASAN Yeux surmenés*? Quels sont les emballages à disposition sur le marché?

En pharmacie et en droguerie, sans ordonnance médicale.

– Flacon de 10 ml

Titulaire de l'autorisation

T&S Eye Care Management AG, CH-6060 Sarnen

Cette notice d'emballage a été vérifiée pour la dernière fois en mars 2017 par l'autorité de contrôle des médicaments (Swissmedic).

